



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE SNEP ET L'UPFI PRENNENT ACTE DE LA MISE EN GARDE DE M6 POUR NON-RESPECT DE SES OBLIGATIONS MUSICALES

Les producteurs de musique du SNEP et de l'UPFI dénoncent depuis plusieurs années le manque d'exposition de la musique à la télévision, notamment aux heures de grande écoute. En juin dernier, le Conseil supérieur de l'audiovisuel validait d'ailleurs ce constat en soulignant la baisse de 66% de l'offre musicale sur les chaînes gratuites entre 20H30 et 23H.

La publication par le Conseil supérieur de l'audiovisuel du bilan d'activité de la chaîne M6 pour l'année 2012 confirme la dégradation de la place de la musique sur cette chaîne. En effet, ce bilan souligne que « pour la première fois, M6 ne parvient pas à remplir son obligation de production en matière d'émission musicales et d'émission de divertissement à composante musicale », pourtant inscrite dans le marbre de la convention de M6.

Le CSA souligne en outre la disparition totale de la musique aux heures de grande écoute M6, qu'illustrent à la fois l'absence de grande émission musicale événementielle et la concentration de la diffusion de musique entre minuit et six heures du matin.

Le groupe M6, aujourd'hui mis en garde par le gendarme de l'audiovisuel, ne saurait réduire la musique à un rôle de faire-valoir sur toutes ses antennes, une situation tout simplement inacceptable, alors que la présence de la musique et l'exposition des artistes à la télévision constituent un enjeu déterminant pour toute la filière musicale.

#### *Contacts :*

**SNEP** | 01 47 38 04 04 | Guillaume Leblanc – Directeur Général  
**UPFI** | 01 53 77 66 40 | Jérôme Roger – Directeur Général